



Les nouvelles du ReSaD

n°16 - décembre 2019



2019 : une année de mobilisation pour les membres du ReSaD

L'agenda de cette année 2019 était marqué par la 14^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification, organisée début septembre à New Delhi, en Inde, et pour laquelle le ReSaD n'a pas manqué de se mobiliser. Durant les mois précédant cette COP, les plateformes ont rassemblé les organisations de la société civile de leurs pays pour les informer sur les enjeux de la COP et leur permettre de formuler leurs positions à l'endroit des pays-Parties de la Convention. Le point d'orgue de leur préparation a été le Sommet Désertif'actions 2019, plus qu'un pari, un défi relevé par le CARI et le SPONG, puisque cette 4^{ème} édition a attiré plus de 350 participants des zones arides du monde entier. Désertif'actions 2019 a aussi relevé le défi d'organiser pour la première fois le Sommet à Ouagadougou au Burkina Faso, au cœur du Sahel. Ce choix n'était pas anodin puisque le pays est pionnier de la lutte contre la désertification depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80. L'État burkinabé n'a pas attendu la reconnaissance du phénomène par la communauté internationale pour initier des premiers plans d'actions. Le président Thomas Sankara, à la fin des années 80, avait prophétisé que l'agroécologie serait seule à même de nourrir le pays.

2019 : Une année d'évolution

En juillet, le ReSaD a accueilli un nouveau membre au Mali, le Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE-Mali). Cette plateforme portera les actions du réseau dans le pays et notamment le projet ReSaD III. Le REFEDE prend le relais du GCOZA qui, en pleine restructuration, a souhaité diminuer son investissement dans le ReSaD tout en restant bénéficiaire des actions du réseau.

Une évolution également à la coordination du réseau : auparavant volontaire internationale basée au Burkina Faso, en appui à la coordination et aux plateformes sahéennes (2016-2018), j'ai été recruté au siège du CARI en tant que chargée de projet Sahel Désertification et coordinatrice du ReSaD – prenant ainsi la suite d'Adeline Derkimba, devenue directrice des programmes du CARI.

Fin 2018, le ReSaD a entamé sa dernière phase de financement du réseau par l'AFD « ReSaD III : 2018-2021 » qui accompagne la pérennisation du réseau. Cette phase représente un défi pour les plateformes qui doivent évoluer dans leur pratiques d'animation de réseau, afin d'améliorer l'appropriation du ReSaD par les membres des plateformes. Le ReSaD doit aussi identifier et déployer son offre de service, lui permettant de mobiliser des financements. Plusieurs projets sont déjà en cours d'élaboration.

Enfin, cette période a été marquée par une évolution inquiétante de la situation sécuritaire au Sahel, et plus particulièrement au Burkina Faso. Cette situation pousse les acteurs du Sud, comme du Nord, à réinventer leurs façons de travailler, pour continuer d'accompagner les territoires touchés par la désertification. Cette montée de l'insécurité nous interpelle, elle est l'une des manifestations ultimes des dérèglements environnementaux, économique et sociaux à l'échelle de la planète. L'urgence d'agir massivement pour mettre un terme à la dégradation des terres et des ressources naturelles, a-t-elle encore besoin d'être rappelée ?

Manon Albagnac, coordinatrice du ReSaD – CARI, France

Le ReSaD, une initiative Nord-Sud contre la dégradation des terres, pour la sauvegarde des patrimoines nourriciers et l'amélioration des conditions de vie des populations.



Organisé par le CARI, le SPONG et la CNULD, Désertif'actions 2019 est la quatrième édition du Sommet international **des acteurs non étatiques qui depuis 2006, précède les Conférences des Parties (COP) de la CNULD et vise à organiser la concertation de la société civile, et l'identification de positions communes sur les grands enjeux en matière de gestion durable des terres.** Du 19 au 22 juin 2019, les organisations de la société civile s'étaient donné rendez-vous à Ouagadougou, au Burkina Faso pour échanger sur leurs pratiques et formuler des recommandations pour peser sur les prochaines décisions internationales en matière de désertification, de climat et de biodiversité.

Quatre thématiques avaient été identifiées comme nécessitant d'être mieux prises en compte et discutées au sein de la Convention Désertification. Durant une journée consacrée à des ateliers en groupe, les participants à D'a19 ont pu produire leurs recommandations sur ces quatre sujets.

Désertif'actions 2019 en quelques chiffres :

- Plus de **350 participants** (société civile, collectivités, scientifiques, institutions, ...)
- 3 jours de conférence et 1 journée grand public
- 36 pays représentés
- Budget de 250 000 euros

D'a
désertif
actions
2019



Résultats de Désertif'actions 2019

La Grande Muraille Verte : passer d'un cadre stratégique à un cadre opérationnel

La GMV est un cadre stratégique pertinent en réponse aux enjeux des terres, du climat et de la biodiversité. Mais l'intensité de l'action reste insuffisante, de même que la coopération avec la société civile dans l'action.

Les travaux lors de D'a19 ont permis aux organisations de la société civile de :

- Produire des recommandations pour un meilleur portage politique et opérationnel de la GMV ;
- Identifier des critères de caractérisation des projets s'intégrant dans la GMV, sur la base des propres expériences des participants ;
- Identifier les outils et canaux de communication sur la GMV qui existent, sont à renforcer ou développer ;

Les OSC appellent à rendre la GMV plus visible et à favoriser les synergies avec d'autres interventions, en particulier celles de la société civile.

Une communication harmonisée sur la GMV, structurée, simple et fréquente permettra de rendre l'Initiative plus lisible et d'améliorer son image, aussi bien dans les pays qu'à l'international.

Pour cela, la société civile a réitéré son appel pressant à l'Union Africaine d'assumer son leadership politique et à l'Agence Panafricaine de la GMV son rôle opérationnel.

Le pastoralisme en zones arides : réaffirmer son rôle majeur dans la lutte contre la désertification

Bien géré, la mobilité des troupeaux en zones arides permet la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que la séquestration du carbone dans le sol. Ce mode emblématique de valorisation des ressources reste cependant peu pris en compte dans les actions de LCD.

Les travaux de D'a19 ont permis de renforcer le dialogue multi-acteur autour de :

- L'importance de la restauration des parcours ;
- Les méthodes pour restaurer les parcours dégradés ;
- La mobilisation des acteurs clés et des financements autour de la restauration des parcours.

Les OSC appellent à reconnaître l'intégrité territoriale des pasteurs, leurs droits, leurs devoirs, et leur incomparable expertise des milieux.

Il est nécessaire de s'engager activement à leurs côtés pour empêcher la fragmentation de leurs territoires et assurer une gouvernance inclusive et durable de l'utilisation des parcours. Des alliances multi-acteurs sont à mettre en place pour assurer la restauration des parcours en intégrant les systèmes de gestion coutumière des pasteurs et leurs savoirs traditionnels.

La mise en œuvre de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres : anticiper les enjeux de la gestion foncière

Les communautés rurales, qui tirent leurs modes de vie des terres, sont les premières concernées par la restauration et la gestion durable des terres. Les grands projets de restauration, doivent donc garantir aux communautés un accès durable et sécurisé aux ressources.

Les travaux lors de D'a19 ont visé à :

- Améliorer la compréhension par les acteurs et la prise de conscience sur l'interconnexion entre la restauration, la GDT, et la sécurité des régimes fonciers
- Générer des idées et définir des options pour intégrer les régimes foncier dans les intervention, en particulier dans le cadre de l'atteinte de la neutralité.

Les OSC appellent les pays à pratiquer une gouvernance foncière responsable en prenant en compte les contextes locaux, en impliquant les communautés locales, et en s'appuyant sur les Directives volontaires de la FAO.

Il est par ailleurs essentiel de présenter les initiatives de restauration et de GDT, portées par les communautés à la base, comme contribution à la neutralité en matière de dégradation des terres, auprès des décideurs nationaux.

Pour aller plus loin dans l'atteinte de la NDT, les OSC demandent que soient mobilisées les ressources financières privées et publiques à grande échelle, pour le soutien et la réplication des initiatives portées par les communautés à la base.

En définitive, c'est bien l'accapement des terres que les acteurs de la société civile cherchent à éviter, et contre lequel des garde-fous sont à mettre en place.

Les multi-usages de l'eau en zones arides : améliorer la gestion intégrée des ressources en eau

L'eau est nécessaire pour toutes les activités humaines (besoins domestiques, agricoles, industriels, etc.) qui concernent une grande diversité d'acteurs. Face à la disponibilité d'une partie des ressources en eau, menacée par les changements climatiques, la concurrence entre les usages tend à s'exacerber.

Les travaux de cet atelier ont visé au partage entre acteurs des connaissances et pratiques de gestion intégrée des ressources en eau pour :

- Identifier des actions de référence et des éléments de gouvernance des ressources en eau
- Renforcer les stratégies de chaque acteur dans les pays mais aussi aux échelons régionaux et globaux
- Produire un argumentaire pour un plaidoyer international.

À l'issue de leurs travaux les OSC ont reconnu la nécessité d'améliorer la diffusion des données et le développement des savoirs, parmi les communautés, les décideurs et les scientifiques, sur les ressources en eau.

Les OSC appellent à mieux prioriser l'eau dans les agendas des politiques publiques et à s'assurer que les ressources en eau sont reconnues comme un bien public social et économique important.

Il est enfin indispensable de reconnaître les savoirs faibles et connaissances sur l'eau, détenues par les communautés locales, en particulier les femmes, les pasteurs et les oasiens.

Cette bonne gouvernance des ressources en eau, permettant de bien articuler les multiples usages et usagers, permettra de prévenir les conflits futurs.

Ces résultats figurent dans la synthèse et la déclaration du Sommet portées par les membres du ReSaD lors de la COP14 de la CNULD à New Delhi en Inde :

**« Nous sommes la terre qui se défend
contre la désertification. »**

A lire sur desertif-actions.org



Un programme ouvert au public et festif

Désertif' actions se veut aussi un espace d'échange d'expérience entre acteurs, et de sensibilisation du grand public sur la dégradation des terres. Le programme *off* du Sommet a donc été riche avec des conférences-débats sur les thématiques de l'agroécologie, de l'emploi des jeunes dans la LCD et sur la Régénération Naturelle Assistée pilotée par les communautés.

Comme rien d'important ne peut se faire sans célébration, un concert a été organisé pour fêter la terre avec la chanteuse malienne Mariam Koné, auteure du titre Dja Kele. Ce titre, qui met en garde contre la désertification, a fait l'objet d'un clip réalisé par le CARI et le ReSaD.

Enfin, D'a19 a permis de relancer le concours international de dessin comme à chacune de ses éditions. dont le thème invitait à relayer un message d'espoir autour de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel. Les 25 meilleurs dessins ont été exposés à l'Institut Français de Ouagadougou.



LE RESAD EN FORCE A LA COP14 DE LA CNULD

Une délégation de 12 membres du ReSaD, coordonnée par le CARI, a participé à la quatorzième Conférence des Parties (COP14) de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification.

En amont de la COP, chacune des plateformes membres du ReSaD a joué son rôle dans son pays, pour informer les organisations de la société civile, et préparer des positions communes. Cette préparation a aussi été assurée au niveau international avec le Sommet Désertif'actions 2019.

Répondant à une recommandation faite à la suite de la COP13 (2017), la délégation du ReSaD était composée de « nouveaux », pour qui il s'agissait d'une première participation à la COP désertification, et « d'anciens » déjà rompus au processus de négociations et d'échanges qui s'y tiennent. La coordination de cette délégation et la cohésion entre ses membres a permis à chacun de participer activement et avec assurance aux différents temps de négociations et d'échanges.

La participation à la COP14 a marqué une nouvelle étape pour le ReSaD, qui fort de son importante délégation y a été très visible. Les membres de la délégation ont aussi contribué activement aux prises de paroles de la société civile lors des temps de négociation officiels. Les membres du ReSaD ont enfin été sollicités par l'UICN, le FEM ou encore la GIZ pour intervenir et témoigner lors de conférences et tables-rondes parallèles.

LES TEMPS FORTS DE COP14 DE LA CNULD

• Partage d'expériences

Les membres du ReSaD ont organisé un événement parallèle sur le projet « Les communautés reverdisent le Sahel ». Cette table-ronde a donné la parole aux OSC membres du SPONG qui accompagne les populations pour reverdir leurs champs en utilisant la RNA. Les scientifiques, qui sont mobilisés pour accompagner ce projet, étaient représentés par le Dr Tidjani de l'INRAN – Niger, qui a vulgarisé les résultats des observations concernant les effets de la régénération naturelle assistée, sur la structure des sols et l'impact positif sur les cultures.

Le ReSaD a aussi été sollicité par l'UICN pour présenter l'expérience de ses membres sur le pastoralisme et sur les solutions basées sur la nature.



• Porter les positions de Désertif'actions

Le CARI a organisé une restitution de Désertif'actions 2019 au pavillon de Rio. Les membres du ReSaD ont contribué et participé à cette restitution, qui était coanimée par le SPONG et à laquelle sont intervenus le ministre de l'environnement du Burkina Faso, et l'ambassadeur interministériel français sur l'environnement. Les résultats de Désertif'actions 2019 ont aussi été diffusés sur le stand tenu par les membres du ReSaD et du RADDO au pavillon d'exposition.

• Porter la voie de la société civile lors des négociations de la COP

Les membres du ReSaD ont contribué aux travaux du groupe des OSC pour rédiger des déclarations, lues lors des sessions officielles de la COP. Ils ont aussi contribué à préparer les sessions de dialogues ouverts, au cours desquelles les Parties sont invitées à venir écouter un panel d'OSC. Mme Goundo Sissoko Kouyaté, chargée de liaison ReSaD Mali, a représenté les OSC africaines au panel de la première session de dialogue ouvert.

Le rapport de la participation du ReSaD à la 14ème COP est en ligne sur le site du ReSaD : resad-sahel.org

RÉSULTATS DE LA COP14

À l'issue de la COP14, les Parties se sont mis d'accord sur 36 décisions qui doivent encadrer les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés par la Convention dans sa stratégie 2018-2030.

Décisions sur les principaux sujets traités :

- **Concernant les migrations**, la COP invite les Parties à envisager la promotion de la remise en état des terres dégradées comme moyen de modifier la mentalité des populations touchées par la désertification.
- **Thématique du genre** : la COP encourage les Parties à créer au niveau national des conditions propices à une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte des questions de genre.
- **Thématique de la sécheresse** : les Parties ne se sont pas entendues pour l'adoption d'un protocole sur la sécheresse, qui aurait impliqué un engagement financier des pays développés pour soutenir les pays touchés. En revanche, la COP s'est prononcée pour la mise en place, d'un groupe de travail intergouvernemental chargé d'explorer les mesures efficaces de politique et de mise en œuvre qui pourraient être prises pour lutter contre la sécheresse. Cette décision a également été un soulagement pour beaucoup de ceux qui en avaient fait l'une des questions centrales de la COP 14. Les pays africains, en particulier, déplorent depuis longtemps que la sécheresse n'ait pas reçu une plus grande attention.
- **Thématique des régimes fonciers** : la COP invite les Parties à observer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (produites par la FAO) dans l'exécution des activités visant à lutter contre la désertification, et à parvenir à la NDT. Les Parties sont invitées à passer en revue les lois et procédures nationales en matière de gouvernance foncière, et s'il y a lieu à en adopter de nouvelles. Pour la première fois, la COP a donc officiellement reconnu qu'un régime foncier équitable peut créer un environnement propice à la restauration des terres à grande échelle et atteindre l'un des objectifs fondamentaux de la Convention : améliorer la vie des personnes vivant dans les zones arides. L'adoption de cette décision sur le régime foncier a été clairement reconnue comme l'un des résultats les plus importants de la COP 14.

Au-delà de ces décisions, plusieurs initiatives ont été lancées à l'occasion de la COP14 :

- **Elaborer une feuille de route pour l'intensification de l'Initiative de la Grande Muraille Verte**, pour restaurer 100 millions d'hectares de terres et créer 10 millions d'emplois verts d'ici 2030,

- **La nouvelle boîte à outils interactive sur la sécheresse** (Drought Toolbox) pour renforcer la préparation et la résilience des pays face aux épisodes de sécheresse,

- **Une coalition internationale sur les tempêtes de sable et de poussière**, visant à atténuer leurs impacts transfrontaliers sur la santé humaine, l'environnement et les principaux secteurs économiques.

Dans la Déclaration de New Delhi, document final de la COP14, l'Inde, en tant que pays hôte, a annoncé qu'elle s'engageait à renforcer la mise en œuvre de la Convention en créant un Centre d'excellence pour promouvoir les échanges Sud-Sud, en portant de 21 à 26 millions d'hectares son objectif de restauration des terres en 2030 et en prenant en considération les solutions basées sur les terres pour lutter contre les réchauffements climatiques et conserver la biodiversité.

CONCLUSION DE M. IBRAHIM THIAW

En conclusion de cette COP, le Secrétaire Exécutif de la Convention, M. Ibrahim Thiaw, a noté les messages clés suivants :

- **La restauration des terres est la solution la moins coûteuse** pour faire face aux changements climatiques,
- **La restauration des terres a du sens du point de vue commercial** si des régulations et incitations sont mises en place pour récompenser les investissements,
- **La préparation aux épisodes de sécheresse et la lutte contre la sécheresse** sont des aspects cruciaux de la lutte contre les changements climatiques,
- **Mettre les humains au premier plan**, c'est assurer l'égalité des genres, engager la jeunesse, sécuriser les droits fonciers.





LA COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS DE DEUX PAYS POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

En zone arides, la raréfaction des ressources naturelles face à un accroissement ou une modification des besoins des populations, peut entraîner des conflits entre les groupes d'usagers (agriculteurs, éleveurs). Dans les zones frontalières, ces problèmes sont d'autant plus compliqués à gérer lorsque les populations rurales exploitent les ressources, d'une part, et d'autre part des frontières. C'est notamment le cas des éleveurs pastoraux, qui organisent les déplacements de leurs troupeaux en fonction de la disponibilité des ressources, en eau et en pâturage, variable au fil des saisons.

Depuis 2018, le ReSaD s'est particulièrement intéressé aux questions de gestion des ressources naturelles en zone transfrontalières, en organisant notamment deux ateliers régionaux sur le pastoralisme. Ces rencontres avaient, entre autres, permis d'identifier des exemples de coopération entre des collectivités, située de part et d'autre d'une frontière, mais dont les populations se côtoient, partagent les mêmes ressources naturelles et parfois les mêmes cultures.

Une nouvelle expérience de coopération transfrontalière nous est présentée par l'ONG Aharog membre du CNCOD au Niger. A partir du début des années 2000, les communes d'Andéramboukane au Mali, et de Tillia au Niger, ont initié un processus de jumelage pour organiser la gestion de leurs ressources pastorales, et ramener la paix au sein de leurs territoires.

La partie Nord Est de la frontière Mali/Niger est habitée par des populations (Tamasheq et Peulhs) dont l'activité principale est l'élevage nomadisant. Pendant longtemps, ces deux peuples ont pacifiquement cohabité et exploité les ressources pastorales de la zone. Les Hommes et les animaux étaient en perpétuel mouvement à la recherche de l'eau et des meilleurs pâturages. Des études scientifiques ont prouvé que cette forme d'exploitation est la plus adaptée à un climat aride et variable dans le temps et l'espace.

La rébellion touareg des années 90 dans les deux pays, avec l'introduction des armes à feu (et l'effritement de la structure sociale) a créé une situation d'insécurité limitant les déplacements des populations situées le long de la frontière. Des populations qui jadis se côtoyaient et se concertaient pour les grandes décisions concernant l'exploitation des ressources pastorales, se trouvent alors limitées dans leurs mouvements et leur collaboration fraternelle, ce qui se ressent sur la production animale de la zone (le mouton Bali Bali peulh se raréfie à Ménaka).

C'est pour recréer cette dynamique de concertation et de collaboration autour de **la gestion des ressources naturelles que les communes de Tillia (Niger) et Andéramboukane (Mali) se sont engagées dans un processus coopération** dont le couronnement a été la signature de la convention de jumelage le 23 décembre 2006 à Andéramboukane. Ce jumelage est l'aboutissement de rencontres répétées entre les représentants des deux communes, et la mise en place de comités de concertation communaux et intercommunaux.

L'ONG Aharog retire de cette expérience, les quelques conditions préalables qui sont nécessaires pour la conduite du processus de collaboration entre deux ou plusieurs communes entre autres :

- L'existence réelle d'une préoccupation dont la résolution est d'intérêt commun pour les communes concernées
- La disponibilité et l'engagement des parties concrétisés par des prévisions en temps et des moyens pour le travail envisagé
- La volonté politique de travailler ensemble attestée par des actes concrets posés par les autorités élues de deux communes ou plus

La prise en main de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité, par les deux communes jumelées, a permis d'observer de grands changements au niveau de la zone transfrontalière: **meilleure gestion et accès aux ressources pastorales (puits, pâturages), réduction des vols des bétails de part et d'autre de la frontière, réduction des conflits entre les usagers des ressources pastorales** grâce l'appui des membres du comité intercommunal de jumelage et les partenaires à travers une gestion non violente des conflits.

Une note complète sur ce processus de jumelage est disponible en ligne dans :
le centre de ressource Désertification



Depuis juillet 2019, le ReSaD accueille une nouvelle plateforme membre, chargée de porter le projet ReSaD III au Mali : le Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux.

Le REFEDE-Mali est un cadre d'échanges, de concertation et d'action pour ses membres, dont la mission est de promouvoir le renforcement de la justice environnementale, le droit au développement durable et la gestion équitable de l'accès aux ressources naturelles au Mali.

La création du REFEDE-Mali est une réponse à l'appel du Réseau Africain pour les Droits Environnementaux « RADE », pour qui les politiques et stratégies en matière de protection de l'environnement, mises en œuvre dans la majorité des pays du monde ont besoin d'être enrichies à travers la capitalisation et les échanges d'expériences acquises au niveau local, national et régional.

Au Mali, pays dont la population est majoritairement rurale, le REFEDE-Mali s'attache particulièrement à protéger les moyens de subsistances – tirés des ressources naturelles – des populations vulnérables ; en garantissant ceux-ci contre les effets négatifs du changement climatique et de la dégradation environnementale.

À cet effet, le REFEDE-Mali œuvre au renforcement de la collaboration entre ses structures membres ainsi qu'au développement d'une coopération entre les organisations nationales et internationales ayant des missions similaires.

C'est dans cette dynamique que le REFEDE-Mali a rejoint avec enthousiasme le Réseau Sahel Désertification, qui a rapidement contribué au renforcement de ses relations internationales.

Ainsi, le REFEDE Mali a participé du 19 au 22 juin 2019, au quatrième Sommet international des acteurs de la société civile Désertif'actions, puis à la COP14 de la CNULD à New Delhi, en septembre 2019. La participation à ces deux événements a permis au REFEDE-Mali de nouer des liens, d'ores et déjà forts, avec les autres membres du ReSaD. Les membres du REFEDE-Mali ont aussi intégré le processus de plaidoyer du ReSaD au sein de la Convention, en se concertant en amont de la COP14 pour préparer des positions à y porter. Enfin, pour la plateforme, le ReSaD est un cadre considérable dans l'amélioration des compétences des membres du REFEDE-Mali : du 24 au 26 Octobre 2019 à Bamako, les membres de l'organisation ont été formés sur la neutralité en matière de dégradation des terres, les rôles et responsabilités des femmes pour l'atteindre.

Pour contribuer au ReSaD, le REFEDE-MALI souhaite :

- Contribuer au développement de cadres de référence au Mali et dans la sous-région, en matière de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres.
- Initier des actions innovantes d'envergure nationale et sous-régionale, dans la lutte contre la désertification, la gestion durable des terres, la lutte contre le changement climatique et la promotion du genre.
- Former un capital humain de référence au sein du REFEDE-Mali sur la prévention et la gestion des risques de catastrophes en lien avec les aspects de genre, pour pouvoir accompagner ses membres sur ces questions.
- Développer et renforcer le réseautage sur les questions des terres, des changements climatiques et de la gestion des risques.

REFEDE-MALI

**CRÉÉ EN OCTOBRE 2013
REGROUPE 30 ONG
MEMBRE DES RÉSEAUX RESO CLIMAT
MALI ET GNDR
ACCREDITÉ AUPRÈS DE LA CNULD
VISION : « UN MONDE MEILLEUR, DE
PLEIN DROIT, OÙ TOUS LES CITOYENS
HOMMES ET FEMMES DU NORD ET DU SUD
SONT LES ARTISANS. »**



L'HABITAT ADAPTÉ AU SAHEL



Les membres du GTD ont souhaité mieux s'informer et échanger sur la question de l'habitat adapté au Sahel, et les liens possibles avec la lutte contre la désertification. Une première note d'actualité a été rédigée avec les contributions de l'Association Voûte Nubienne, membre du

GTD. Cette note sera diffusée dans le Centre de

Ressources en ligne sur la désertification, et les échanges au sein du GTD se poursuivront sur la thématique de l'habitat.

Les enjeux complexes de l'habitat au Sahel

Les questions autour d'un habitat adapté, sain et décent pour le plus grand nombre sont cruciales au Sahel, mais elles sont peu prises en compte dans les politiques nationales et les plans de développement. Ce manque d'anticipation des pouvoirs publics ne permet pas prendre en charge les mutations de la société (démographie galopante, exode rural, etc.), ce qui engendre un déficit dans l'offre de logement. Il résulte que pour presque la moitié de la population sahélienne, l'habitat est souvent précaire, voire inaccessible pour les ménages les plus pauvres. En l'absence de planification urbaine et rurale, les constructions se réalisent de façon spontanée et désordonnée. Cette situation favorise l'étalement urbain non-contrôlé, consomme de l'espace et des terres et rend l'accès aux services de base plus difficile.

Par ailleurs, la grande majorité des bâtiments sont construits à partir de matériaux importés ou non-pérennes : bois d'œuvre, tôle, béton, acier, etc. Ces matériaux posent plusieurs problèmes : ils sont chers, ne participent pas à l'économie locale, ils dégradent les écosystèmes (déforestation et pollution) et sont inconfortables sur le plan thermique, phonique et de la solidité.

L'habitat comme facteur de désertification ?

La population sahélienne doit faire face à une déforestation et la disparition massive des ressources ligneuses, facteur de désertification. Le besoin en bois d'œuvre contribue à cette déforestation, même si les besoins en bois restent majoritairement liés aux modes de cuissons.

Le secteur de l'habitat est également un des secteurs qui consomment le plus d'énergie et qui émet une importante quantité de gaz à effet de serre. Les tôles habituellement utilisées pour toitures sont aussi polluantes à la fabrication et au transport, et complètement inadaptées au contexte sahélien.

Il est donc question de trouver une solution constructive nouvelle pour favoriser la réduction des émissions de GES et l'atténuation de la déforestation et de la désertification du Sahel, être réalisable sans bois ni tôle, et offrir un abri efficace et durable contre la chaleur et les phénomènes climatiques extrêmes.

La technique de la Voûte Nubienne

La Voûte Nubienne est une technique ancestrale qui permet de réaliser des constructions aux toitures rondes en utilisant des briques de terre crue séchées au soleil, sans coffrage. Cette technique n'utilise pas de bois, ni de ciment, de fer ou de tôle ondulée. Elle peut donc s'avérer prometteuse pour l'habitat urbain et rural au Sahel, d'autant plus que l'outillage nécessaire est basique et les compétences métiers relativement simples. La Voûte Nubienne présente donc de nombreux avantages, sur le point de vue environnemental, économique, tout en permettant la valorisation d'un patrimoine et d'une architecture locale.

Des programmes de vulgarisation, mais aussi de sensibilisation ont été mis en place pour diffuser cette technique auprès des populations sahéliennes. Ils sont déployés par des organisations locales, et des outils de microfinance et de subvention ont également été développés, pour soutenir l'accès à cette solution d'habitat décent.

Des opportunités à différentes échelles :

À l'échelle nationale, les gouvernements des pays sahéliens doivent s'attacher à intégrer de manière prioritaire la question de l'accès à l'habitat adapté dans les plans de développement nationaux et régionaux, pour faciliter le développement de la filière habitat adapté, encore peu développé. Cela passe par la construction de bâtiments publics écologiques par exemple, la mise en place de mécanismes financiers, et la diffusion de l'information et des techniques.

À une échelle plus locale, les autorités peuvent se faire accompagner dans la mise en place de plans de développement adaptés aux contraintes spécifiques du milieu rural ; accompagner les organisations locales et mobiliser des financements. Les communautés et ménages peuvent eux réaliser des économies en choisissant des alternatives écologiques et en participant eux-mêmes au chantier de leur habitat.

LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, SUR LE TERRAIN, QUE SE PASSE-T-IL RÉELLEMENT ?

Le GTD mobilise ses volontaires pour réaliser des fiches de capitalisation sur les projets de LCD et de GDT au Sahel. Dernières fiches projet publiées :

• **Renforcement des capacités de 4000 producteurs de Koudougou et Réo (Burkina Faso), ONG Autre Terre, 2019-2021**

Adaptation aux changements climatiques, via le renforcement de capacités des acteurs de l'agroécologie et l'amélioration de l'écosystème local (reboisement, sauvegarde de la biodiversité et restauration des sols).

• **Genre, Agriculture et gestion des Risques Climatiques (GARIC) - région de Maradi (Niger), ONG CARE France, 2014-2017**

Renforcement des capacités des paysans (en particulier les groupements de femmes Mata Masu Dubara), dans leurs pratiques agro-sylvo-pastorales, pour les adapter aux changements climatiques.

• **Promotion de la kassine dans la commune de Gogui (Mali), ONG Danaya, 2018-2019**

Lors d'une expérimentation dans un village de la commune de Gogui, la pratique du zaï mécanisé avec la kassine a donné de bons résultats. Aussi, les ressortissants de cette commune ont souhaité étendre la diffusion de cette technique aux sept villages de la Commune.

Retrouvez les fiches de capitalisation des projets en ligne dans :
[le centre de ressource Désertification](#)

DIFFUSION DU MODULE DE FORM'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU MONTAGE DE PROJETS DE GDT DANS LES PAYS SAHÉLIENS ANGLOPHONES

Le ReSaD a été sollicité par l'UICN pour organiser une formation en Ethiopie sur la gestion durable des terres et des paysages, et pour partager le module de form'action des collectivités locales au montage de projet de GDT. Cette formation réunira des acteurs d'Ethiopie, du Nigéria et du Soudan, issus de la société civile et des services de l'Etat, entre le 17 et le 19 décembre 2019. Le but de cette formation est de renforcer les participants sur le potentiel environnemental et socioéconomique de la GDT, ainsi que sur sa contribution à l'atteinte des objectifs de la GMV. La formation permettra aussi aux participants de se renforcer en matière de gouvernance des ressources, de même qu'avec des outils méthodologiques d'accompagnement des autorités locales.

Cette formation est une très belle opportunité pour le réseau d'étendre son expérience au-delà de la zone francophone, en partageant plus largement ses acquis et en les confrontant aux situations des pays anglophones. Cela représente une perspective tout à fait intéressante d'élargissement de l'aire d'influence du ReSaD. Cette activité est aussi un renouvellement des collaborations engagées avec l'IUCN depuis plusieurs années maintenant. La confiance réciproque entre l'UICN et le ReSaD, illustrée en juin dernier à travers l'organisation de Désertif'actions 2019 à Ouagadougou, nous invite à construire ensemble de nouvelles perspectives pour œuvrer vers une meilleure gestion durable des terres au Sahel.

Liste des acronymes

AFD : Agence française de développement

D'A19 : Sommet Désertif'actions 2019

CNULCD : Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification

COP : Conférence des Parties

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

GDT : Gestion Durable des Terres

LCD : Lutte Contre la Désertification

GMV / IGMVSS : Initiative pour la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel

NDT : Neutralité en matière de Dégradation des Terres

RNA : Régénération Naturelle Assistée

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Membres



Rue du courrier - 34380 Viols le Fort
Tél. : 00 33 (0)4 67 55 61 18 - Fax : 00 33 (0)4 67 55 74 37
resad@cariassociation.org
www.resad-sahel.org

Le ReSaD est un réseau coordonné par l'association CARI

Partenaires

